

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 21 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 SEPTEMBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE (jusqu'à 19h45, présente pour la délibération N°2) - Mmes Marie-Josée HENRARD - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE (jusqu'à 19h45 présente pour la délibération N°2)
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme le MAIRE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SAISON CULTURELLE : DEVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LATITUDE PRODUCTIONS

Dans le cadre de la saison culturelle organisée à l'Atrium, la Ville de Dax bénéficie de partenariats avec des associations qui apportent une programmation artistique complémentaire afin de contribuer au respect des objectifs de diversité et de qualité pour l'accès à la culture pour tous.

Les Amis du Théâtre Populaire et les Jeunesses Musicales France sont partenaires depuis de nombreuses années.

L'association Latitude Productions, implantée également depuis de nombreuses années sur le territoire dans le domaine des musiques actuelles et de l'humour a souhaité développer un partenariat spécifique avec la ville. De par son expérience, cette association dispose des contacts et bénéficie d'opportunités sur des artistes en devenir mais aussi déjà connus du grand public.

Il est donc proposé de signer une convention de partenariat avec l'association Latitude Productions pour trois ans conformément au projet de convention ci-annexé.

L'association s'engage à programmer à l'Atrium 3 à 5 spectacles dans le domaine de l'humour et les musiques actuelles sur la saison 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020. Ces programmations seront validées par avenant.

La Ville de Dax s'engage à mettre la salle de spectacles à disposition à titre gratuit ainsi que les prestations complémentaires et de sécurité, et à apporter un soutien au niveau de la communication.

Il est également proposé de verser une subvention annuelle de fonctionnement sur la base de 1 500 € par spectacle afin de tenir compte des contraintes techniques de cette salle liées à la jauge et l'espace scénique soit un montant annuel de 7 500 € maximum.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la Ville, exercice 2017, 313 CULT ATRIUM.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE la création de ce nouveau partenariat avec l'association Latitude Productions relatif à la saison culturelle,

ATTRIBUE à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € par spectacle programmé dans le cadre de cette saison culturelle,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170921-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Septembre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».